

# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2000/0296(CNS) Procédure terminée
Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: commerce des services Voir aussi <a href="#">1997/0289(AVC)</a> Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes Zone géographique Mexique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	V/ALE <a href="#">LUCAS Caroline</a>	19/09/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires générales</a>	Réunion <a href="#">2331</a>	Date 26/02/2001
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire	

Evénements clés			
21/11/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0739	Résumé
15/12/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2001	Vote en commission		Résumé
24/01/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0036/2001</a>	
14/02/2001	Débat en plénière		
15/02/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0086/2001</a>	Résumé

26/02/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2000/0296(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">1997/0289(AVC)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 044
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/5/14150

### Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2000)0739 JO C 096 27.03.2001, p. 0148 E	21/11/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A5-0036/2001</a>	24/01/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0086/2001</a> <a href="#">JO C 276 01.10.2001, p. 0158-0243</a>	15/02/2001	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

[Décision 2001/153](#)  
[JO L 070 12.03.2001, p. 0007](#)

## Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: commerce des services

OBJECTIF : fixer le deuxième volet commercial de l'accord de partenariat économique et de coordination politique UE-Mexique. CONTENU : L'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération conclu entre l'Union et le Mexique (voir AVC/1997/0289) est entré en vigueur le 1er octobre 2000. Celui-ci comporte entre autre une série d'articles visant à : - libéraliser progressivement le commerce des services conformément à l'Accord GATS (article 6), - abolir progressivement et de manière réciproque les mouvements de capitaux et les paiements entre les parties (article 9), - garantir de la manière la plus appropriée, la protection de la propriété intellectuelle (article 12), selon des procédures et un calendrier à définir au sein du Conseil conjoint UE-Mexique institué par l'Accord. L'objectif de la présente proposition porte précisément sur ces points et reprend le contenu des négociations commerciales achevées entre l'Union et le Mexique, le 24 novembre 1999 (les autres négociations commerciales ayant déjà été adoptées dans le cadre d'un autre dispositif prévu par l'accord intérimaire UE-Mexique et ayant abouti à une décision commune le 23 mars 2000 - voir CNS/2000/0024). La proposition porte également sur le dispositif de règlement des différends commerciaux prévu à l'accord (article 50), lequel s'inspire des dispositions pertinentes de l'OMC. À noter également une déclaration conjointe annexée au projet de décision portant sur la coopération agricole et rurale. Il y est précisé que la coopération portera sur le bien-être des animaux, la sûreté alimentaire, le développement des ressources humaines, les systèmes de statistiques et d'information, les organisations de producteurs, la recherche scientifique et technique et le développement des marchés.?

## Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: commerce des services

---

La commission a adopté le rapport de Caroline Lucas (Verts/ALE, UK) approuvant, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil concernant l'accord de partenariat CE-Mexique.?

## Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: commerce des services

---

En adoptant le rapport de Mme Caroline LUCAS (Verts/ALE, UK), le Parlement approuve telle quelle la proposition de décision.?